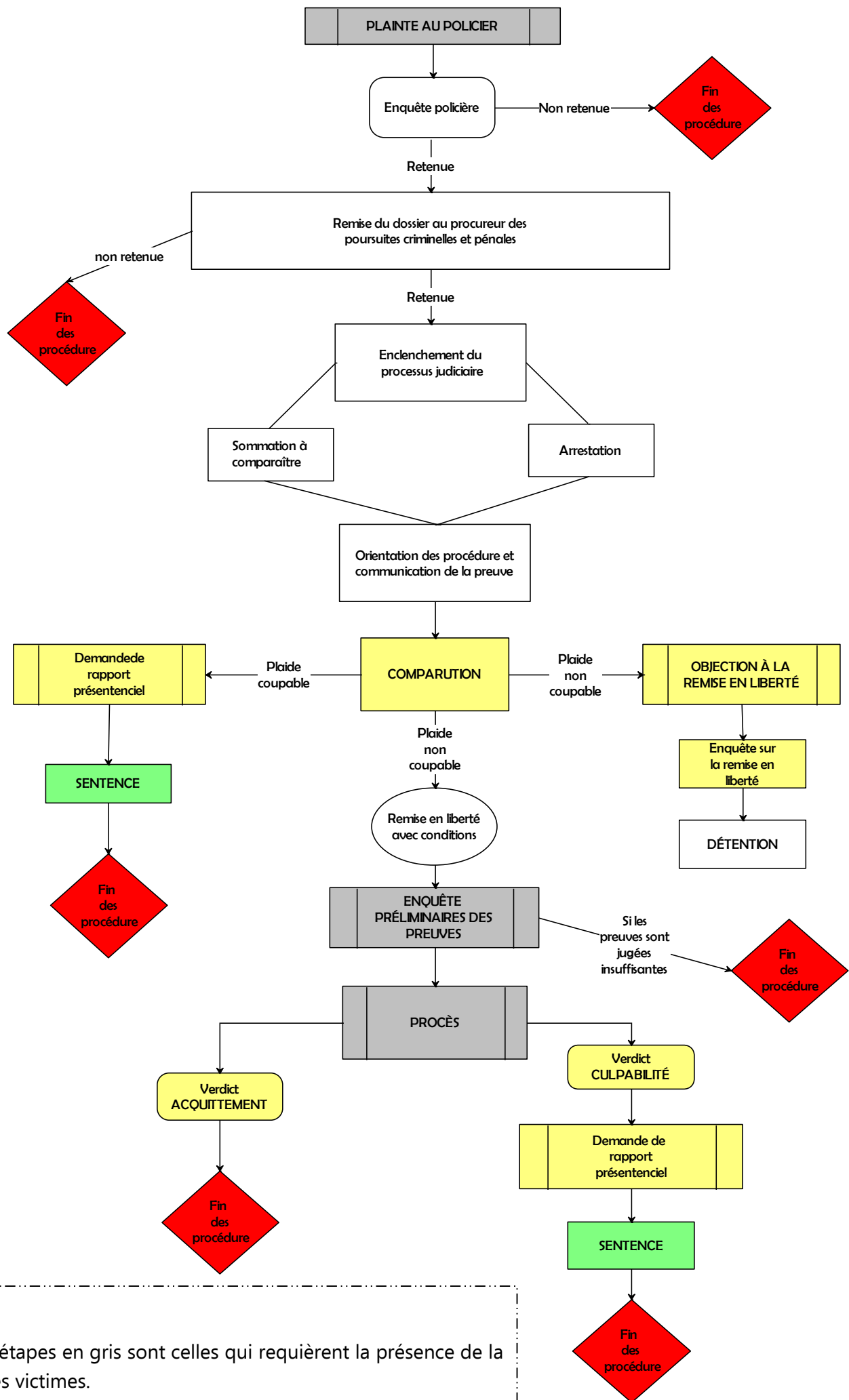


Le processus judiciaire criminel*



*
 - Les étapes en gris sont celles qui requièrent la présence de la ou des victimes.
 - Les étapes en beige concernent principalement l'accusé et les avocats, la présence de la ou des victimes est volontaire.
 - Les étapes en vert sont celles où la victime peut mentionner au juge l'impact que l'agression a eu sur sa vie.